

<http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2748>



Le métier d'aide soignant(e)

- Archives du Blog - Bac Pro ASSP - Actions 2015-2016 -



Date de mise en ligne : mercredi 7 octobre 2015

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre - Tous droits réservés

Un métier dans le service hospitalier

Le métier d'aide soignant(e) fait partie intégrante des professions paramédicales. Son activité principale est d'accompagner les personnes qui ont besoin d'être soignées, et dans l'incapacité d'assumer seules leurs besoins primaires. Mais l'aide soignant(e) est aussi là pour maintenir l'hygiène hospitalière.

Celui-ci travaille en équipe et il/elle est placé(e) sous la responsabilité de l'infirmier(e) ; l'aide soignant(e) peut réaliser certains soins notamment les soins prodigués à une personne malade, souffrante ou en perte d'autonomie. Afin d'aider les personnes malades dans l'incapacité à réaliser des actes de la vie quotidienne, comme par exemple : *se laver, s'habiller, boire, respirer, bouger ou bien tout simplement manger seule*, il travaille principalement dans les hôpitaux.

Parcours d'études pour le métier d'aide soignant(e)

Pour pratiquer le métier d'aide soignant(e), il faut passer le concours d'aide soignant(e), puis le diplôme d'Etat d'aide soignant(e). Pour pouvoir avoir accès à ce concours, il faut être âgé(e) d'au moins 17 ans ; mais il faut aussi être titulaire du BEP Sanitaire et Social, ou du BEP Accompagnement Soins et Services à la Personnes option Structure, ou du BEP Service à la Personne, ou du CAP de la Petite Enfance et/ou du CAP du Services à l'Enfant en Milieu Rural.